

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le Mardi le 22 septembre 2026 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Autorisation d'achat – Horodateur
 - 3.2 Autorisation d'achat – Véhicule tout-terrain
 - 3.3 Octroi de contrat – Réfection de pavage chemin Saint-Damien
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gabriel Blanchet,
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉOLUTIONS

3.1 Autorisation d'achat – Horodateur

CONSIDÉRANT la possibilité pour Parc nature émélinois d'ajouter un horodateur pour un des ces stationnements;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est admissible à l'aide financière provenant du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

Il est proposé par Carole Lessard,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de l'entreprise J.J MacKay – Parcomètre MacKay au montant de 8 945 \$ plus taxes pour l'achat et la mis en marche d'un horodateur.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Autorisation d'achat – Véhicule tout-terrain

CONSIDÉRANT QUE le besoin du Parc nature émélinois de bénéficier d'un véhicule tout-terrain pour se déplacer sur ses différents sites;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est admissible à l'aide financière provenant du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

Il est proposé par André Tremblay,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de l'entreprise GR Gero au montant de 15 718\$ \$ plus taxes pour l'achat d'un véhicule tout-terrain CAN-AM Outlander Max 6x6;
- Que la portion de la dépense non couverte par l'aide financière (56.5% - 9 323.59\$ taxes nettes incluses) soit prise à même le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Octroi de contrat – Réfection de pavage chemin Saint-Damien

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière d'un montant de 40 000\$ provenant du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 pour la réfection d'une section du chemin Saint-Damien;

Il est proposé par Gabriel Blanchet,
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de l'entreprise Asphalte Lanaudière au montant de 34 782\$ \$ plus taxes pour la réfection de 1240 mètres carrés de pavage du chemin St-Damien.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe

Que l'assemblée soit levée à 20 h 14

Adoptée à l'unanimité.

Martin Héroux
maire

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.